

## Projet de loi 78

### Le SISP s'oppose à une loi qui crée la peur et la paralysie

Le Secrétariat intersyndical des services publics (SISP) dénonce le projet de loi 78, *Loi permettant aux étudiants de recevoir l'enseignement dispensé par les établissements de niveau postsecondaire qu'ils fréquentent*, actuellement débattu à l'Assemblée Nationale. « Plutôt que de favoriser le maintien de la paix et de l'ordre, ainsi que le gouvernement libéral le prétend, ce projet de loi porte gravement atteinte aux droits fondamentaux et constitutionnels de l'ensemble des citoyens. Il vise à instiller la paralysie et la peur de manifester, de s'associer, d'exprimer sa dissidence et de se regrouper. Créer la peur d'exercer ses droits fondamentaux n'est pas digne d'un État démocratique comme le nôtre », déclare le porte-parole du SISP, et président du SPGQ, Gilles Dussault.

#### La mauvaise foi du gouvernement

Pour le SISP, il est clair que le gouvernement a fait preuve de mauvaise foi dans la gestion de la crise étudiante. « Le premier ministre a toujours refusé de discuter avec les étudiants. Bien que les associations étudiantes aient tenté sincèrement de négocier, le gouvernement a toujours sciemment refusé d'aborder le fond de la question : celui de la hausse des frais de scolarité. Au moment où une entente aurait pu être possible, le gouvernement a préféré jeter de l'huile sur le feu, et avec cette loi spéciale-matrasse le voilà qui en rajoute ! », s'indigne le porte-parole du SISP.

#### Un projet de loi qui exacerbera les tensions

Le SISP s'oppose à toute forme de violence mais constate que, dans le contexte actuel, le gouvernement multiplie les provocations, ce qui ne peut qu'exacerber les tensions. Le projet de loi 78 - que le gouvernement avait vraisemblablement dans ses cartons depuis un bon moment puisque la ministre Courchesne saluait hier soir en chambre « le travail de tous ceux et celles qui depuis des jours et des semaines » travaillaient à son élaboration - va à l'encontre des droits constitutionnels de la population et limite ses libertés fondamentales que sont le droit d'expression, de réunion et celui de manifester pacifiquement.

#### La démocratie en péril

« Le gouvernement a fait de mauvais choix budgétaires. Bien que de nombreux intervenants lui aient rappelé qu'il n'était pas nécessaire d'augmenter drastiquement les droits de scolarité, le premier ministre a préféré maintenir la ligne dure. Il consacre ainsi l'iniquité fiscale, qui permet à un certain nombre de privilégiés de ne pas payer leur juste part. L'ordre que le gouvernement dit vouloir rétablir, ce n'est pas l'ordre que la population souhaite, mais celui de ce petit nombre de privilégiés qui veut imposer par la force ses choix législatifs et budgétaires. Voilà qui pose la question de la gouvernance. Le gouvernement Charest n'a pas le mandat d'imposer un tel bâillon à ses citoyens. Il doit agir démocratiquement et déclencher des élections » conclut le porte parole du SISP.

Pour ajouter votre nom à la requête en nullité du Projet de loi spéciale 78 [www.loi78.com/](http://www.loi78.com/)

